

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 12 octobre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : néant

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte-rendu de la séance du 9 septembre 2021. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer les procès-verbaux.

Elle leur demande s'ils acceptent de rattacher la délibération relative à la reconduction du système SIG (Système d'Information Géographique) mis à disposition par le Conseil Départemental pour consulter le cadastre. Cette demande est acceptée.

Projet Eolien :

Elle invite ensuite l'Association « Vents de la Châtaigne » à exposer les risques éoliens, sur un temps imparti d'une demi-heure environ ; les membres de l'association rappellent les différentes étapes (prospection, études, dépôt du dossier à la Préfecture, enquête publique, construction et exploitation du parc), sans, à priori, que la commune puisse stopper le projet quand les études sont réalisées et si celui-ci est viable.

Un accent est mis sur l'impact visuel à 1 500 mètres et plus, à ce titre un montage visuel a été présenté de toutes parts du village .L'impact sonore est également souligné à travers d'autres retours d'exploitation.

Après départ des membres de l'association Madame Le Maire propose que l'on échange sur le sujet et que chacun s'exprime librement et respectueusement.

Délibération 2021-028 : Aide au recrutement : Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ à la retraite d'un adjoint technique territoriale principal de 1^{ère} classe.

Il convient de procéder dès maintenant au lancement de la procédure de recrutement de son remplaçant.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de confier cette démarche au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal (CDG 15) dont le savoir-faire en la matière représente un avantage pour ce type de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE* le recours et l'utilisation de la mission d'aide au recrutement du CDG 15 pour le remplacement d'un adjoint technique territoriale principal de 1^{ère} classe.
- *AUTORISE* Madame Le Maire à signer la convention de prestation de service avec le CDG 15 ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette procédure.

Madame Le Maire avait au préalable annoncé le coût de cette aide qui est de 150.00 Euros et a été accepté par tous au vu de la réglementation complexe dans ce domaine.

Elle rajoute qu'à ce jour, peu de candidatures ont été reçues, mais qu'il est possible de postuler jusqu'au 23 octobre 2021. Les entretiens sont prévus le lundi 25 octobre. Une prolongation de la date de dépôt des candidatures est possible si besoin.

Délibération 2021-029 : Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 8 juillet 2021,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique en raison du départ à la retraite d'un agent.

Cet agent sera affecté à la voirie, aux espaces verts, à l'entretien des bâtiments,...

Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- **la création** d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, emploi permanent à raison de 35 heures hebdomadaires,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2021,

Filière : Technique,
Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique : - ancien effectif1.....
- nouvel effectif2.....

Grade : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
- ancien effectif1.....
- nouvel effectif1.....

Grade : Adjoint technique à temps non complet (cantine)
- ancien effectif1.....
- nouvel effectif1.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Lors de la réunion Maire/Adjoints du 4 octobre dernier, il a été proposé de demander à Monsieur Jean-Charles GUIBERT de travailler le lundi ; ce dernier avait en effet un contrat de 28 heures hebdomadaires. Cette proposition a été acceptée par l'agent et est effective depuis le 11 octobre. Les heures seront payées en heures complémentaires.

Un arrêté sera pris pour la nomination du nouvel agent après choix du recrutement.

Délibération 2021-030 :-Révision des tarifs communaux pour l'année 2022.

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'augmenter les tarifs communaux suivants, à compter du 1^{er} janvier 2022.

➤LOGEMENTS COMMUNAUX

| Libellé | Année 2020 | Année 2021 | Année 2022 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Loyer Appartement F4-Porte gauche Bâtiment Ecole Publique | 310.12 | 316.33 | 322.65 |
| Loyer Appartement F3-Porte droite Bâtiment Ecole Publique | 226.33 | 230.85 | 235.46 |
| Loyer Appartement F3 au-dessus Bâtiment Salle des Mariages | 226.33 | 230.85 | 235.46 |

➤ **EAU**

| Libellé | Année 2020 | Année 2021 | Année 2022 |
|--|------------|------------|------------|
| Abonnement | 48.00 € | 48.00 € | 48.00 € |
| Consommation de 1 m ³ à 150 m ³ | 0.78 € | 0.80 € | 0.82 € |
| Consommation au-delà de 150 m ³ | 0.74 € | 0.76 € | 0.78 € |
| Vente eau à la Commune de BOISSET (le m ³) | 1.32 € | 1.32 € | 1.32 € |

➤ **ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG**

| Libellé | Année 2020 | Année 2021 | Année 2022 |
|--|------------|------------|------------|
| Abonnement | 65.00 € | 65.00 € | 65.00 € |
| Consommation / redevance assainissement par m ³ | 0.72 € | 0.74 € | 0.76 € |

➤ **SALLE POLYVALENTE**

Pour 2022

| <i>TARIFS AUX PARTICULIERS</i> | <i>FORFAIT</i> | <i>JOURNEE*</i> | <i>Chauffage</i> |
|--------------------------------|----------------|-----------------|--|
| | <i>3 JOURS</i> | 24 heures | Du 1^{er} nov au 30 avril |
| SALLE SEULE | 300,00 € | 120,00 € | 40,00 € par jour |
| CUISINE | 60.00 € | 60,00 € | / |
| CAUTION | 400 € | | |
| Caution MENAGE | 200 € | | |

*Récupération des clés ½ journée avant et retour des clés le lendemain avant 12 h.

Organismes externes à la Commune (Assemblée générale) et associations hors Commune :

120 € avec mise à disposition de la cuisine

➤ **Concession cimetière (cimetière communal, concession perpétuelle)**

| Libellé | Année 2020 | Année 2021 | Année 2022 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Tarif concession au mètre carré /m ² | 45 € | 45 € | 50 € |

Pour information

| Libellé concession | Dimensions |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Petite concession – 1 à 2 places | 1,20 m x 2,50 m = 3 m ² |
| Moyenne concession – 2 à 4 places | 2,20 m x 2,50 m = 5 m ² |
| Grande concession – 6 places | 2,40 m x 2,50 m = 6 m ² |

➤ **ECOLE**

Le tarif de la cantine a été fixé à 2.70 €uros pour le repas enfant et stagiaire école, et à 4.50 €uros pour le repas adulte, au 1^{er} septembre 2018, et restera inchangé pour l'année scolaire 2021-2022.

Le tarif de la garderie scolaire reste à **1,00 €uros** par jour et par enfant (matin et/ ou soir).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'appliquer au **1^{er} janvier 2022** les tarifs communaux énumérés ci-dessus.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} novembre prochain les deux logements communaux situés au-dessus de l'école seront disponibles à la location, et qu'un autre logement communal va se libérer courant 2022.

Délibération 2021-031 : Décision Modificative n°5 : Réintégration écritures comptables sur opération « Aire de jeux », en immobilisation terminée

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de de la comptabilité M14, les opérations sont comptabilisées en immobilisation en cours, lors de leur création et ou réalisation et qu'il convient de les basculer en imputation définitive des que celles-ci sont terminées.

Il convient donc de procéder au réajustement de crédits suivant :

COMPTES DEPENSES – SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chapitr e | Article | Opération | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|-----------------------------|------------------------|
| 041 | 2128 | 17 | Création d'une aire de jeux | 19 298.00 €uros |
| | | | TOTAL | 19 298.00 €uros |

COMPTES RECETTES – SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chapitr e | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------------------|----------------|------------------|------------------------------|----------------------------------|
| 041 | 2313 | 17 | Création, d'une aire de jeux | 19 298.00 €uros |
| | | | TOTAL | 19 298.00 €uros |

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce virement de crédits.

Délibération 2021-032 : Décision Modificative n°6 : Réintégration écritures comptables sur l'opération « Travaux de bâtiment Accessibilité », en immobilisation terminée

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de de la comptabilité M14, les opérations sont comptabilisées en immobilisation en cours, lors de leur création et ou réalisation et qu'il convient de les basculer en imputation définitive des que celles-ci sont terminées.

Il convient donc de procéder au réajustement de crédits suivant :

COMPTES DEPENSES – SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chapitr e | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------------------|----------------|------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| 041 | 21318 | 15 | Travaux de bâtiment accessibilité | 54 723.17 €uros |
| | | | TOTAL | 54 723.17 €uros |

COMPTES RECETTES – SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chapitr e | Article | Opération | Nature | Montant |
|----------------------|----------------|------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| 041 | 2315 | 15 | Travaux de bâtiment accessibilité | 54 723.17 €uros |
| | | | TOTAL | 54 723.17 €uros |

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce virement de crédits.

Délibération 2021-033 : Autorisation de signature de la nouvelle convention SIG (Système d'Information Géographique)

Madame Le Maire informe son Conseil Municipal que dans le cadre du programme CyberCantal, le Conseil Départemental du Cantal a souhaité mettre à la disposition des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes du département, un Système d'Information Géographique (SIG) performant, exploitable par internet. Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques.

Ces bases de données sont mises à la disposition des collectivités gratuitement afin qu'elles puissent disposer d'un outil pour mieux connaître leur territoire, son évolution et les aider à la décision.

Dans ce contexte, une convention définissant les modalités de mise à disposition doit être conclue avec chaque bénéficiaire. Un projet vous est soumis en annexe.

Madame Le Maire propose à l'Assemblée de participer à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de participer au projet « SIG atlas.cantal.fr »,
- Autorise Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un Système d'Information Géographique exploitable par un navigateur Internet avec le Conseil départemental du Cantal

Travaux et projets en cours :

***Salle polyvalente :**

La consultation pour la maîtrise d'œuvre se déroule cette semaine (semaine 41) pour un retour des offres le 25 octobre au plus tard.

Le projet se décompose en 3 phases, étalées dans le temps :

- 1 Création d'une halle ossature bois et aménagement extérieur autour de la halle,
- 2 Aménagement extérieur de l'espace
- 3 Rénovation énergétique de la salle polyvalente

La présentation du projet 1^{ère} phase par les architectes est prévue le mardi 16 novembre à 14h00.

***Recettes de l'ONF suite à des ventes de bois :**

L'estimation des coupes de douglas est à la hausse par rapport au tarif annoncé initialement. Le bilan provisoire est de 10 774.00 Euros payables sur le mois de novembre ou de décembre. La somme prévue au budget primitif 2021 était de 5 000.00 Euros.

Un retour de FCTVA sera d'environ 2 400.00 Euros en 2023. Ces recettes viendront abonder les dépenses d'investissement pour le chemin forestier de la forêt communale

***Eau :**

Une contamination de l'eau par des bactéries a été détectée lundi, suite à un prélèvement chez Mme MARTY au Serieys par l'ARS

L'agent technique a donc procédé à toutes les vérifications nécessaires et effectué le nettoyage préconisé (désinfection des réseaux, javellisation, purge).

Les purges n'avaient pas été effectuées depuis trop longtemps sur tout le réseau AEP

***Epanchage de produits phytosanitaires autour du captage de « Fontanges » :**

Un épanchage de produits phytosanitaires a été réalisé à proximité du captage d'eau de « Fontanges ».

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) et la Chambre d'Agriculture ont été contactés afin de pouvoir prendre les bonnes mesures face à cette situation, sans réponse précise à ce jour.

*Installation de compteurs généraux, de dispositif de sectorisation et de télésurveillance sur les systèmes AEP :

Une rencontre a eu lieu le 24 septembre dernier avec les techniciens de Cantal Ingénierie et Territoire (CIT) ; la sectorisation fait l'objet d'une première étape. L'installation de postes de javellisation se réalisera à la suite

Notre demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne a été prise en considération. On peut prétendre à 50 % du montant hors taxes des travaux. A ce jour aucune réponse officielle n'a été formulée

*Sanitaires de l'école :

La livraison des matériaux est prévue en semaine 44 (début novembre), mais en raison de l'arrêt maladie d'un agent technique, les travaux ne pourront pas être réalisés. Nous aviserons à la suite du recrutement du nouvel agent technique

*Rénovation énergétique :

La Société ACBIM a réalisé un état des lieux des bâtiments communaux au niveau consommation énergétique, avec des prises de mesures diverses.

Ces travaux sont financés par la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne »

*Adressage :

La pose des numéros et des panneaux de villages est terminée ; quelques numéros manquent.

Un recensement des panneaux de villages sera effectué également afin de prévoir une commande groupée.

*Elagage :

Un état des lieux a été réalisé sur la commune afin de prévoir un élagage au niveau des voies communales dans les villages suivants : « Lamartine », « Le Pas de Péage », « Fontanges », « La Côte du Mas », « La Virade », entre « Maison Rouge » et « Le Pas de Péage ».

*Travaux AEP chez Monsieur et Madame LAVERGNE Guy :

2 devis ont été reçus : celui de l'Entreprise GUIBERT d'Ytrac pour 3 168.00 € TTC et celui de l'Entreprise LAPIERRE de Montsalvy pour 3 570.00 € TTC. Le premier a été retenu.

Les travaux sont prévus d'ici 15 jours avec traversée de route et remise en état de la chaussée.

*Miroir au Serieys :

Nous avons reçu deux devis : un de l'Entreprise Signaux Girod pour 300 € et un de chez Descours et Cabaud pour 180.00 €. D'autres recherches vont se poursuivre afin de trouver une solution moins onéreuse

*Emploi du temps de Laurence :

Un suivi des heures a été mis en place par un système de fiches afin d'adapter au mieux le temps disponible et les différentes tâches.

Le ménage de la Salle des mariages et de la cuisine de la Salle polyvalente ainsi que les toilettes publiques font partie de ses missions.

Questions diverses

*Cérémonie du 11 novembre : Un avis sera distribué dans les boîtes aux lettres informant également la population d'un spectacle de contes, en soirée, organisé par le Comité des Fêtes à la Salle Polyvalente.

Une proposition de vin d'honneur préparé par Mr ET Mme RINCHE du « Tromp'L'œil », à l'issue de la cérémonie au Monument aux Morts a été formulée. Les élus donnent leur accord sur le principe.

*Ateliers intergénérationnels : 5 personnes seulement étaient présentes lors de la première séance. Un rendez-vous est programmé tous les jeudis du mois d'octobre à 14h30 à la Salle des mariages.

*Logements école : Ces deux logements seront vacants au 1^{er} novembre ; une annonce sera publiée sur « Le Bon Coin »

*Compteurs de bâchées : des compteurs ont été trouvés à 76.00 Euros contre 400.00 Euros pièce, avec une petite adaptation à réaliser par notre agent communal.

*Commission communication : Dans le cadre de l'établissement du prochain Bulletin Municipal, une réunion est prévue le 3 novembre à 20h.

*Pose d'un compteur d'eau à Labouygues : Monsieur GUUIBERT devra matérialiser l'emplacement du compteur d'eau de la maison de Madame LACOSTE Aurélie, dont les travaux ont commencé.

*Don du sang : L'Assemblée Générale aura lieu le 5 novembre prochain à 20h30 à Saint-Saury.

*Commission randonnée : La date est fixée au 13 octobre 2021 ; une autorisation de passage sera demandée à Monsieur TOURVIEILLE DE LABROUHE pour emprunter son chemin privé reliant le Château de Fargues à « Labrunie »

*Succession VALETTE : Pour une vente de 86 ares de taillis au « Sérieys » un droit de préemption par la commune est éventuellement demandé par le notaire. La commune ne souhaite pas du tout se positionner sur cette acquisition..

*Présence de termites : La Direction Départementale des Territoires nous informe de la présence de termites sur le territoire de la Châtaigneraie avec un rappel des démarches à effectuer en cas de présence dans les habitations.

Prochaines réunions:

- Conseil Municipal : le 4 novembre 2021 à 20h30

Fin de séance. : 23 h 15

- **SIGNATURES**

| | |
|----------------------|--|
| BOUQUIER Marie-Paule | |
| BONNET Dominique | |
| PUECH Jérôme | |
| BROUXEL Claire | |
| BILBAUT Suzanne | |
| DELRIEU Bernard | |
| DE NICOLO Sandrine | |
| LACOSTE Pierre | |
| MURATET Nicole | |
| PRAT Loïc | |
| TIERLE Jean-Paul | |